



Conseil Scientifique
Domaine de la Santé

Rapport d'activité 2015

Conseil scientifique du domaine de la santé

Rédaction : Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

Destinataires du document :

Membres du Conseil scientifique
Madame Lydia MUTSCH, Ministre de la Santé
Monsieur Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique.

Contenu

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	4
LÉGISLATION	4
Législation applicable	4
Mission	4
Vision	4
Positionnement du CS	4
ORGANISATION	5
Présidence	5
Composition	5
Secrétariat	6
Les groupes de travail	6
Partenaires	7
3. NOS RÉSULTATS	7
LES RÉUNIONS	7
LES RECOMMANDATIONS	7
AUTRES PUBLICATIONS	8
LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE	8
Secrétariat	8
Site internet	8
DynaMed	8
Newsletter	8
4. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2016	9
GT Antibiothérapie	9
GT Diabète	9
GT Imagerie médicale	9
GT Immunomodulateurs	9
GT Information du patient	9
GT Labo	9
GT Neurologie	9
GT Oncologie	9
GT Psychotropes	9
GT Risques vasculaires	10
5. PERSPECTIVES	10
Points d'attention pour 2016	10
Points forts du CS	10
Points à améliorer	10

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2015 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2016.

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

LÉGISLATION

Législation applicable

Le CS est régi par l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale (CSS), tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le CS s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

Mission

Le CS a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

Vision

Les standards de bonne pratique médicale sont destinés aux médecins comme aux patients et mettent en évidence les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des sujets devant utilement faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu au vu du fait que les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

Positionnement du CS

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale.

ORGANISATION

Présidence

En date du 8 janvier 2014, les membres du CS ont procédé à l'élection de leur président et vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1er, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres élus sont les suivants :

- Dr Claude SCHUMMER, président
- Dr Isabelle ROLLAND, vice-présidente

Le Dr Isabelle Rolland a été détachée du Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) vers la Cellule d'expertise médicale (CEM) à partir du 1er octobre 2015. De ce fait elle ne peut plus représenter le CMSS au sein du CS à partir de cette date. Les membres du CS ont été unanimes pour demander auprès de la CEM que, dans le cadre de la collaboration étroite voulue par l'article 65 du Code de la sécurité sociale (CSS) entre la CEM et le CS, elle continue à assister aux réunions du CS en tant qu'experte invitée sans droit de vote. Par lettre du 18 novembre 2015, la CEM a répondu favorablement à cette demande.

Composition

Le CS se compose de huit membres, dont 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013 et 19 octobre 2015, sont membres du Conseil scientifique en 2015:

Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Françoise Berthet
- Monsieur Marcel Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Madame le Docteur Martine Debacker
- Madame le Docteur Elisabeth Heisbourg

Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Isabelle Rolland-Portal (jusqu'au 1.10.2015)
- Monsieur le Docteur Robert Apsner (à partir du 19.10.2015)
- Monsieur Yves Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Gérard Holbach
- Monsieur le Docteur Romain Olinger (jusqu'au 19.10.2015)
- Madame le Docteur Nadia Wolter-Thoma (à partir du 19.10.2015)

Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD):

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Alexandre Bisdorff
- Monsieur le Docteur Carlo Bock
- Monsieur le Docteur René Metz
- Monsieur le Docteur Claude Schummer

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Monsieur le Docteur André Folschette
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

Secrétariat

Le CS dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la Cellule d'expertise médicale (CEM). Il s'agit de Madame Pascale Oster, affectée à la CEM, qui travaille à raison de 0,5 ETP.

Les groupes de travail

En 2015, un nouveau groupe de travail a été lancé : GT Diabète. Au cours des années, les 13 groupes de travail suivants ont été créés :

1. GTs permanents

GT Antibiothérapie

GT Imagerie médicale ¹

GT Laboratoire avec 2 sous-groupes ²

GT Oncologie

GT Risques vasculaires

Responsables:

Dr Thérèse Staub

Dr Alex Bisdorff

Drs Martine Debacker et Ronit Chafai

Dr Carlo Bock

Dr René Metz

2. GTs ponctuels

GT Diabète

pas encore de responsable nommé

GT Immunomodulateurs

Dr Françoise Berthet

GT Neurologie et sous-groupe Céphalées

Dr Alex Bisdorff

GT Psychotropes

M. Marcel Bruch

GT Info Patients

Dr Alex Bisdorff

3. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2015

GT Obésité

Dr Isabelle Rolland

GT Périnatal

Dr Isabelle Rolland

GT Chirurgie ambulatoire

Dr Françoise Berthet

4. GT qui a arrêté ses travaux

GT Médecine préventive

Dr Jean-Marie Behm

¹ Décision CS 25.2.2015: "Comme la dernière recommandation du CS sur la radioprotection des patients est toujours d'actualité, il n'y a pour l'instant pas de besoin imminent pour réunir le groupe. Il est décidé de maintenir le GT en place avec la mission de surveiller le terrain. Il sera réactivé en cas de besoin."

² Les deux sous-groupes travaillant sur la vitamine D (enfants et adultes) se sont rejoints en mai 2015 et ont décidé de n'élaborer qu'une seule recommandation commune à tous les âges.

Partenaires

Selon l'article 65bis (2) du CSS, le CS collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales.

Fin 2015, le CS a sollicité la CEM afin de bénéficier d'un soutien méthodologique et d'expertise. La CEM a répondu favorablement à cette demande de collaboration scientifique en lien avec les missions qui lui sont données pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3. Un collaborateur de la CEM participe dorénavant aux réunions mais ne prend pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts.

En date du 6 mai 2015, les membres du CS ont décidé de s'affilier au Guidelines International Network (G-I-N). Le bénéfice majeur sera, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout un l'échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite. Comme les crédits budgétaires disponibles étaient insuffisants pour couvrir une affiliation immédiate, le CS demandera à être membre du réseau à partir de l'année 2016.

3. NOS RÉSULTATS

LES RÉUNIONS

Les membres du CS se sont réunis 5 fois en 2015 aux dates suivantes :

- 25 février 2015
- 6 mai 2015
- 17 juin 2015
- 26 juin 2015 (entrevue annuelle avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale)
- 14 octobre 2015

Au cours de l'année 2014, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| • GT Antibiothérapie | 1 réunion |
| • GT Diabète | 1 réunion |
| • GT Laboratoire-Vitamine D | 3 réunions |
| • GT Immunomodulateurs | 2 réunions |
| • GT Info patients | 2 réunions |
| • GT Neurologie | 2 réunions |
| • GT Oncologie | 3 réunions |
| • GT Risques vasculaires | 3 réunions |

LES RECOMMANDATIONS

En 2015, le Conseil scientifique a publié 4 recommandations :

Recommandations du 14 octobre 2015 du GT Oncologie:

- [Regorafenib \(Stivarga\)](#)
- [Enzalutamide \(Xtandi\)](#)
- [Recommandations en oncologie digestive](#)

Recommandation du 14 octobre 2015 du GT Risques vasculaires:

- [Modalité de prise en charge des dyslipidémies](#)

AUTRES PUBLICATIONS

En 2015, le Conseil scientifique n'a pas procédé à d'autres publications.

LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Secrétariat

Le secrétariat du CS, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

Site internet

Le CS dispose d'une présence internet sur le site www.conseil-scientifique.lu. Les principales rubriques régulièrement mises à jour sont les suivantes :

- Présentation du CS et de ses groupes de travail
- Publications
- Newsletter
- DynaMed

DynaMed

Le CS met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données DynaMed d'EBSCO.

DynaMed est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 3200 sujets, DynaMed offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. DynaMed est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

En 2015, la base de données DynaMed a été consultée 768 fois via le site du Conseil scientifique par 60 personnes différentes. En total, 491 médecins étaient abonnés à DynaMed au 31.12.2015.

Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du CS à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données DynaMed ainsi qu'à diverses institutions de l'Etat.

Les recommandations du CS sont aussi publiées régulièrement dans le bulletin « Le Corps médical » de l'AMMD.

4. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2016

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2016 sur les sujets suivants :

GT Antibiothérapie

Responsable : Dr Thérèse STAUB

- Evaluation des recommandations du CS en matière d'antibiothérapie

GT Diabète

Responsable : Dr Françoise BERTHET

- La prise en charge du diabète au Luxembourg

GT Imagerie médicale

Responsable : Dr Alexandre BILDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale

GT Immunomodulateurs

Responsable : Dr Françoise BERTHET

- Recommandations concernant l'utilisation des immunomodulateurs biologiques ou « biothérapies » dans les maladies inflammatoires à médiation immunitaire (IMID)³

GT Information du patient

Responsable : Dr Alexandre BILDORFF

- Délivrance de l'information aux patients sur leur état de santé

GT Labo

Responsable : Dr Martine DEBACKER

- La vitamine D de 0 à 100 ans – Recommandations concernant la supplémentation et le dosage

GT Neurologie

Responsable : Dr Alexandre BILDORFF

- Incontinence urinaire chez le patient dément
- Réorganisation du GT

GT Oncologie

Responsable : Dr Carlo BOCK

- aviser, d'un point de vue scientifique, toute proposition de recommandation élaborée par d'autres sociétés et visant à améliorer les soins cancérologiques au Luxembourg
- discuter des nouveautés thérapeutiques en oncologie

GT Psychotropes

Responsable : M. Marcel Bruch

- Prise en charge des insomnies primaires en médecine générale

³ Cette recommandation a été publiée en date du 28 janvier 2016.

GT Risques vasculaires

Responsable : Dr René METZ

- revoir la méthodologie de travail du GT (références internationales, textes courts, diffusion ciblée ...)
- revoir les anciennes guidelines
- nouvelles guidelines/links/références en rapport la société européenne de cardiologie ESC: <http://www.escardio.org/Pages/index.aspx>

5. PERSPECTIVES

Points d'attention pour 2016

- Diffusion et proposition d'évaluation de suivi des recommandations
- Mises à jour des recommandations publiées depuis plus de 2 ans

Points forts du CS

- Les recommandations émises par le CS sont le résultat d'un travail consensuel des divers acteurs impliqués, dans l'intérêt des citoyens luxembourgeois
- Les acquis de la science en matière de bonnes pratiques médicales sont adaptés au contexte spécifique luxembourgeois
- Implication des patients

Points à améliorer

- Déclaration et gestion des conflits d'intérêt => projet prévu pour début 2016
- Visibilité des travaux du CS